



Affiché le 25. AOÛT. 2022

Retiré le

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LB

Au coeur du Bassin Potassique

ARRETE N° 161/T/2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking du SUPER U, sis 66 rue de Kingsheim à Wittenheim, **le dimanche 25 septembre 2022, de 6h00 à 17h00** pour des raisons de sécurité, dans le cadre de l'organisation des Journées Italiennes,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules à moteur seront interdits dans les voies de circulation de la station-service et en-dehors des emplacements matérialisés, **le dimanche 25 septembre 2022, de 6h00 à 17h00.**

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront apposés et rappelleront ces prescriptions aux usagers. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

ARTICLE 3 : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins du Service Fêtes et Cérémonie de la Ville de Wittenheim.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Une copie de l'arrêté sera transmise à :

- Mme la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- M. le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin-Chef du SAMU - CH E. MULLER - 20 Ave du Dr. Laennec - 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - 6870 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 23 août 2022

Pour le Maire

La 1^{ère} Adjoint au Maire

Ginette RENCK

